



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

CDPENAF du mercredi 27 novembre 2024 **Relevé de décisions**

I) Documents d'urbanisme

I-1) Modification simplifiée du PLU de MONÉTEAU

- Projet porté par : Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois
- présentation : la Collectivité
- Échanges et :
 - vote simple sur de nouvelles dispositions du règlement applicables aux extensions de bâtiments d'habitation existants en zones A ou N (L.151-12 du code l'urbanisme)

Résultat du vote sur de nouvelles dispositions du règlement applicables aux extensions de bâtiments d'habitation existants en zones A ou N

avis défavorables : 0
abstentions : 0
avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II) Application du Droit des Sols (ADS)

II-1)-Permis de construire pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de DEUX-RIVIÈRES

Demandeur : SCEA DU BOIS DU ROI

Présentation DDT, présence de M. MORIN auditionné par la CDPENAF, échanges et vote conforme

- au titre de l'article L.111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0
abstentions : 0
avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II-2)-Permis de construire pour la construction d'un bâtiment agricole sur la commune de VERMENTON – LES CLOUX

Demandeur : SCEA DU BOIS DU ROI

Présentation DDT, présence de M. MORIN auditionné par la CDPENAF, échanges et vote conforme

- au titre de l'article L. 111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II-3)-Permis de construire pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de ÉTAIS-LA-SAUVIN – LA BATISSE

Demandeur : SCEA LA BATISSE

Présentation DDT, présence de M. CHOUX auditionné par la CDPENAF, échanges et vote conforme

- au titre de l'article L. 111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0

abstentions : 0

avis favorables : 13

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

II.4)–Permis de construire pour la construction de hangars de stockage de biomasse sur la commune de POURRAIN

Demandeur : LA FLEOLE

Présentation DDT, présence de M. VIAUT auditionné par la CDPENAF, échanges et vote conforme

- au titre de l'article L. 111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 12

abstentions : 0

avis favorables : 0

L'avis rendu est défavorable.

II.5)–Permis de construire pour la construction d'un hangar agricole sur la commune de ÉTAIS-LA-SAUVIN – LA MALISSANDRE

Demandeur : GAEC DES BOURRYS

Présentation DDT, (le demandeur lui ayant délégué son audition auprès de la CDPENAF), échanges et vote conforme

- au titre de l'article L.111-31 du code de l'urbanisme

avis défavorables : 0

abstentions : 1

avis favorables : 11

L'avis rendu est favorable.

II.6)–Permis de construire pour la construction d’une extension d’un bâtiment agricole sur la commune de VERMENTON – LA FERME DE LA LOGE

Demandeur : SCI LA FERME DE LA LOGE

Présentation DDT, (le demandeur lui ayant délégué son audition auprès de la CDPENAF), échanges et vote conforme

- au titre de l’article L.111-31 du code de l’urbanisme

avis défavorables : **0**

abstentions : **0**

avis favorables : **12**

L'avis rendu est favorable à l'unanimité.

Le président de la CDPENAF,

Monsieur Sylvain AIRAULT
Chef de service Aménagement et Appui aux
territoires